



Charte informatique

Espace multimédia – Médiathèque de Bruz

La présente Charte a pour objet de définir les conditions générales d'utilisation des moyens et des ressources informatiques de la Médiathèque de Bruz mis à disposition du public. Ces conditions s'imposent de plein droit à toute personne utilisatrice de ces ressources.

CONDITIONS D'ACCES

L'utilisation des ordinateurs est ouverte à tous et nécessite une inscription préalable à l'espace multimédia. Toutefois une autorisation parentale est obligatoire pour les personnes de moins de 18 ans.

Les enfants de moins de 9 ans doivent être accompagnés d'une personne de plus de 15 ans.

Le code d'accès délivré est strictement personnel et ne peut être cédé. L'utilisateur doit se déconnecter dès son départ et le signaler au personnel de la médiathèque.

HORAIRES D'OUVERTURE

Les usagers de l'espace multimédia peuvent accéder aux ordinateurs lors des heures d'ouverture suivants :

Mardi : 14H-18H30

Mercredi : 14H-18H30

Vendredi : 14H-18H30

Samedi : 14H-18H

TARIFS

Les tarifs pour les impressions noir et blanc, couleur, pour l'accès au matériel, aux logiciels préinstallés et à internet sont fixés par délibération du conseil municipal.

CONDITIONS D'UTILISATION

Ces conditions s'imposent de plein droit à toute personne souhaitant utiliser les ressources informatiques mises à sa disposition par la Médiathèque. Le personnel de la médiathèque se réserve le droit de refuser l'accès à l'espace multimédia à toute personne qui ne respecterait pas la présente charte.

Dispositions générales

- Un usager peut disposer d'un ordinateur suite à l'autorisation du personnel de la médiathèque.
- Le compte d'un usager sera supprimé après 3 ans d'inactivité.
- Toute réservation sera annulée 10 minutes après l'heure fixée.
- L'utilisateur doit signaler au début de l'utilisation du poste informatique toute anomalie constatée. Seul le personnel est autorisé à intervenir en cas de panne.
- Les téléphones portables doivent être mis en silencieux et être utilisé dans le respect des autres usagers.
- Tout utilisateur ayant un comportement bruyant, agressif, violent ou nuisible à l'ambiance de la médiathèque (dont l'espace multimédia) pourra être exclu.
- La médiathèque ne pourra être tenue responsable de la perte ou la détérioration des objets personnels des usagers.
- Les fichiers appartenant aux usagers doivent être effacés à la fin de la consultation. Si ce n'est pas le cas, la médiathèque ne pourra être tenue responsable de leur utilisation par une tierce personne.

Utilisation d'Internet

L'utilisateur s'engage à ne pas consulter de :

- contenus portant atteinte à la **vie privée** (art 226-1 à 226-7 du code pénal)
- contenus portant atteinte à la **représentation de la personne** (art 226-8 à 226-12 du code pénal)
- site internet comportant des **propos calomnieux** (art 226-10 à 226-12 du code pénal)

- sites internet mettant en **péril les mineurs** (art 227-15 à 227-28-1 du code pénal)
- contenus portant atteinte au **système de traitement automatisé de données** (art 323-1 à 323-7 du code pénal)
- contenus à caractère **violent, pornographique** ou portant atteinte à la **dignité humaine** (art 227-24 du code pénal)
- télécharger ou transférer des **fichiers illégaux**
- utiliser les services **Peer-To-Peer (P2P)**
- chercher à **modifier des sites web ou des informations**

Le personnel dispose du logiciel Cyberlux permettant l'enregistrement de l'historique de connexions. Il permet notamment la surveillance à distance afin de prévenir ou constater les infractions à la présente charte d'utilisation.

Utilisation des ressources du réseau

Aucun utilisateur des ressources informatiques de la médiathèque ne doit tenter de :

- s'introduire frauduleusement sur un autre ordinateur distant
- modifier la configuration des postes
- installer ses propres logiciels ou jeux sur les postes de consultation

Le personnel de la médiathèque se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public ou qui ne respecterait pas les règles édictées par la présente Charte.

CADRE LEGAL

Le non-respect de ces règles peut entraîner la suspension ou la suppression du droit d'utilisation des ordinateurs de l'espace multimédia, ainsi que l'exclusion temporaire ou définitive de la médiathèque.

La Ville de Bruz pourra par ailleurs dénoncer toute consultation illicite aux autorités compétentes conformément à l'article 227-24 du Code pénal punissant ce type d'infraction.

Conformément à la loi du 23 janvier 2006 et au décret du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données de communication électronique, la Médiathèque conservera pendant un an les données techniques de connexion.

Conformément avec le RGPD, mis en place le 25 mai 2018, la Médiathèque s'engage à respecter la confidentialité des renseignements personnels

collectés. Les informations recueillies sont utilisées pour vous contacter et à des fins de statistiques anonymisées. Elles ne seront en aucun cas cédées ou vendues et ne seront accessibles qu'à nos services.

Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, Village des collectivités territoriales, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE-FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr.

En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.